

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20160330_DL_02

OBJET : Marché
« Travaux d'extension du réseau en fibre optique de la Somme - Montée en débit et raccordement de sites » - Avenant n°2 au lot 2

Date de convocation :
4 mars 2016

Date de séance:
30 mars 2016

Date d'affichage :
8 avril 2016

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille seize, le trente mars à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Ernest CANDELA, Jean-Claude LECLABART, Philippe COCQ et James HECQUET

Secrétaire de séance : Jean-Claude LECLABART

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1^{er} juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu le marché « Travaux d'extension du réseau en fibre optique de la Somme - Montée en débit et raccordement de sites » attribué par délibération n°1 du Bureau du 13 janvier 2014,
- Vu l'acte d'engagement du lot 2 et son annexe financière notifié à la société IMOPTEL (aujourd'hui dénommée AXIANS) le 31 janvier 2014
- Vu le projet d'avenant n°1 au lot 2 du marché « Travaux d'extension du réseau en fibre optique de la Somme - Montée en débit et raccordement de sites » portant sur l'inscription de nouveaux articles au bordereau des prix de la société AXIANS,
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 30 mars 2016 pour la validation de cet avenant,

Considérant que cet avenant ne bouleverse pas l'économie du marché,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet d'avenant n°2 au lot 2 du marché « Travaux d'extension du réseau en fibre optique de la Somme - Montée en débit et raccordement de sites » est approuvé avec l'intégration des articles indiqués dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 - Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Annexe

Article	Désignation	Unité de mesure	Tarif € HT unitaire
ANT_02_A	Fourniture et changement de cadre acier pour tampons de K2C avec scellement SIKA FASTFIX	U	787,20 €
ANT_02_B	Audit BPE	U	585,00 €
ANT_03	Etude GC pour chantier <150ml	U	650,00 €
ANT_04A	Desserte du NRA d'Estrées Mons	U	71 603,20 €
ANT_04B	Tracé alternatif pour le tronçon de collecte du PRM de Flaucourt	U	108 507,79 €
ANT_05	Désaturation du réseau lié à la construction du site PRM de Ponthoile	U	27 379,50 €
ANT_06A	Tracé alternatif collecte NRAZO_CHILLY	U	87 580,43 €
ANT_06B	collecte PRM DOMQUEUR Le Plouy	U	19 292,38 €
ANT_06C	collecte PRM DOMQUEUR Centre	U	28 425,51 €
ANT_07	Etude Géotechnique et édition d'un rapport de synthèse suivant la Mission G2PRO dans le but de la réalisation d'un forage dirigé sous le réseau SNCF	U	3 795,00 €
ANT_08_A	Audit "Light" BPE A la demande de Somme Numérique	U	50,00 €
ANT_08_B	Forfait Demande d'ingénierie	U	45,00 €
ANT_08_C	Visite Complémentaire A la demande de Somme Numérique	U	255,00 €
ANT_08_D	Installation de chantier optique dans le cas d'un dossier sans Génie Civil à réaliser	U	300,00 €
ANT_08_E	Mobilisation d'une équipe de 2 techniciens	H	150,00 €